

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80 173
Objet

AMENAGEMENT DE
L'AVENUE DU MAINE-
ARNAUD : Acquisition
de terrain M. DELARRE

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 26

Pro
Contre
abstention

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M; le Rapporteur expose :

Le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de ROYAN
approuvé le 8 Décembre 1976, par M. le Préfet de la
Charente-Maritime prévoit l'aménagement à DOUZE mètres
(12 m.), d'emprise de l'avenue du Maine Arnaud.

En conséquence, il est nécessaire d'acquérir une
parcelle de terrain cadastrée section BE. sous le numéro
340 d'une superficie de CINQUANTE ET UN mètres carrés
(51 m2), dépendant de la propriété de Mme Veuve DELARRE
Gaston, résidant 46, avenue du Maine Arnaud.

L'intéressée accepte de céder à l'amiable à la Ville
de ROYAN, cette parcelle de terrain moyennant le prix
global et forfaitaire de QUATRE MILLE QUATRE VINGT Francs,
(4080, 00 F.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale
de se prononcer favorablement sur cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'expose de M. le Rapporteur.
VU les plans de situation et parcellaire.
VU la promesse de vente souscrite par l'intéressé.

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Commune
l'aménagement de l'Avenue du Maine Arnaud.

.../...

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain cadastrée section BE N° 340, d'une superficie de CINQUANTE ET UN mètres carrés, (51 m²), dépendant de la propriété de Mme Veuve DELARRE Gaston, résidant 46, avenue du Maine Arnaud, moyennant le prix global et forfaitaire de QUATRE MILLE QUATRE VINGT Francs (4080 F.).
- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime la déclaration d'utilité publique de l'opération.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte concrétisant l'opération, qui sera dressé par Me BARDE Notaire à ROYAN.
- d'imputer la dépense correspondante du chapitre 908, article 2101 du budget primitif 1980.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes mois, jour et an susdits
Ont signé au Registre MM. Les Membres Présents à la séance.

Sur extrait conforme au registre.

